

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par la soussignée greffière qu'à une séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 4 juillet 2017 à 20h00 à l'Hôtel de Ville sis au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Site concerné :**

1621, Grand-Rang  
zone 179-Ad(am)

**Nature et effets:**

- La demande vise à autoriser l'aménagement d'un enclos pour chevaux situé à une distance de 7,32 mètres d'un bâtiment industriel ayant un local commercial intérieur, soit une dérogation de 42,68 mètres.
- Le tout en vertu du règlement de zonage 347-2014 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Tite, ce 12 juin 2017.

Me Julie Marchand,  
Greffière